CONDITIONS PARTICULIERES ET GENERALES DE VENTE

ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES est une association Loi 1901 dont le siège se situe 393 Avenue de Melgueil, 34280 LA GRANDE MOTTE déclaré auprès de la Préfecture de l'Hérault et immatriculée au Registre ATOUT France sous le n° VV34-042285-008 ;
Garantie Financière : Fonds Mutuel de solidarité / UNAT
Assurance RCP : MAIF
Tva Intracommunautaire : FR 32 434490199

Les présentes conditions générales de vente, et plus généralement, le contrat que vous seriez amené à conclure avec ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES sont soumis au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des tribunaux français.

Les présentes conditions générales de vente peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES ce sans préavis. Dans ce cas, la nouvelle version des conditions générales de vente sera mise en ligne par ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES.
Dès sa mise en ligne, la nouvelle version des conditions générales de vente s'appliquera à tous les clients, et se substituera alors à la version préalable et à celle figurant dans les brochures d'ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES. Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux séjours vendus pour l'année 2021.

ARTICLE 1 : RESERVATIONS ET PAIEMENTS DES SEJOURS

A noter : pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévu dans les logements. Le responsable de l'établissement est en droit de refuser toute personne au-delà de la capacité prévue. L'occupation est strictement limitée au nombre de personnes indiqué sur nos documents (brochure, confirmation de séjour, etc.). Seuls les enfants de moins de 2 ans peuvent être accueillis en plus et logés dans une literie spécifique du type lit parapluie. Pour les séjours en pension, les logements sont attribués en fonction de la composition familiale mentionnée sur le bulletin de réservation. Des options sont proposées en supplément. Les tarifs sont communiqués au moment de la réservation par téléphone ou sur le site internet.
Il est rappelé au client, conformément aux articles L221-28 et L221-55 du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation. Dès lors, toutes les ventes de séjour sont soumises aux conditions d'annulation et de modification fixées à l'article 7.
Les réservations des séjours peuvent être effectuées : ● par téléphone auprès de : Service réservation d'Actif Résidence Les Cyclades. Tél. : 04 29 07 07 07 du lundi au vendredi du 9h00 à 17h00. Adresse postale : 393 Avenue de Melgueil – 34280 La Grande Motte. Toute réservation donne lieu à la perception d'un acompte communiqué

lors de votre enregistrement plus les frais de dossier et les éventuelles assurances. Pour une réservation faite au-delà des 30 jours avant la date de départ, vous disposez de 5 jours pour régler cet acompte accompagné d'un bulletin de réservation dument daté et signé. En cas de règlement de l'acompte par carte bancaire, le bulletin de réservation reste obligatoire. Toute option non confirmée dans les 5 jours ouvrés est automatiquement annulée le 6ème jour. Pour des séjours réservés en-deçà des 30 jours avant la date de départ, vous disposez d'un jour ouvré pour confirmer votre réservation. Les options non confirmées dans le délai prévu sont automatiquement annulées. Pour des séjours réservés dans les 48 heures précédant la date d'arrivée, la pose d'option n'est plus possible et le paiement se fait à la réservation. Les aides vacances des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ne sont pas acceptés pour le règlement de l'acompte. A réception de votre acompte et du bulletin de réservation daté et signé, une confirmation de réservation vous est retournée par courrier ou par mail. Elle reprend l'ensemble des informations nécessaires à la création du dossier de réservation et précise le montant et la date d'échéance pour le règlement du solde. Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Il peut être réglé sur www.cyclades.com à l'Espace client. Le client n'ayant pas soldé à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Les frais d'annulation sont alors retenus conformément aux conditions d'annulation. Toute personne se présentant sur son lieu de séjour sans avoir préalablement réglé son solde se verra refusée. En cas de réservation à moins de 30 jours avant le début du séjour, le client doit s'acquitter de l'intégralité du prix du séjour. La confirmation de la réservation sera adressée par écrit (par courrier et/ou mail).

ARTICLE 2 : TARIFS

Les prix des séjours sont indiqués et payables en euros. Ils s'entendent TVA comprise, pour les dates et durée de séjour choisies. Les dates et prix indiqués vous seront confirmés lors de votre réservation. Les tarifs sont forfaitaires, nul ne peut donc se prévaloir de ne pas utiliser les prestations incluses pour déroger au tarif demandé. Des suppléments en cas de sous-occupation du logement, c'est-à-dire d'occupation inférieure à sa capacité standard d'occupation, · et/ou sa durée standard d'occupation sur la base d'une semaine (durée de 7 jours), sont susceptibles d'être appliqués avec des montants variables suivant les périodes. Les tarifs sont communiqués au moment de la réservation. L'âge du participant est considéré au 1er jour du séjour. Une chambre individuelle peut être proposée en fonction des disponibilités, moyennant un supplément. La prestation pension complète débute au dîner du jour d'arrivée et se termine au petit-déjeuner du jour de départ, et comprend les dîners, petit-déjeuner et déjeuners sur l'ensemble de la période de séjour. La prestation demi-pension débute au dîner du jour d'arrivée et se termine au petit-déjeuner du jour de départ, et comprend les dîners et petit-déjeuner sur l'ensemble de la période de séjour.
En cas de prolongation de séjour sur le lieu de séjour : la prolongation effectuée est réglée directement sur le lieu de séjour. Sa facturation se fait sur la base tarifaire en vigueur au jour de la prolongation (pas d'application de tarif promotionnel possible). Tous tarifs et promotions sont soumis à la disponibilité des stocks. Les stocks et les niveaux de remise sont modifiables à tout moment sans préavis.

ARTICLE 3 : TAXES DE SEJOUR

La taxe municipale de séjour doit être versée sur place à l'arrivée. Les sommes collectées sont ensuite reversées aux municipalités.

ARTICLE 4 : FRAIS DE DOSSIER

Chaque réservation de séjour (hors réservation Nuitées/Passage) donne lieu à la perception de frais de dossier. Il s'agit d'une somme forfaitaire, liée aux coûts et frais nécessaires au traitement des réservations, fixée comme suit :
-séjours de 1 à 3 nuits : 15€/dossier
-séjours de 4 nuits et + : 35€/dossier

ARTICLE 4 : REMISES

Si vous êtes bénéficiaire d'une réduction de prix au titre d'une opération promotionnelle ou d'un accord tarifaire partenarial, vous devez vous en prévaloir dès la réservation du séjour. Les remises de tout type ne sont en aucun cas rétroactives : une fois la confirmation ou la facture émise, le client ne pourra plus se prévaloir d'aucune réduction. Par ailleurs, les réductions de prix ou opérations promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, sauf si le cumul est expressément mentionné. Actif résidence Les Cyclades se réserve le droit de contrôler à posteriori la bonne utilisation d'un code avantage, partenaire ou promotionnel. Le client doit adresser à Actif Résidence Les Cyclades tout justificatif nécessaire à l'obtention d'une réduction sur le montant de son séjour, au plus tard au moment du règlement du solde dudit séjour. Tout justificatif adressé à Actif Résidence Les Cyclades au-delà de ce délai ne sera pas pris en compte et n'ouvrira droit à aucun remboursement de la part d'Actif Résidence Les Cyclades.

ARTICLE 5 : REGLEMENTS

Pour tout séjour, les modes de règlements acceptés sont :
Carte bancaire, chèque postal ou bancaire, virement, espèces, chèques vacances, ou aides aux vacances des Caisses d'Allocations Familiales.
Pour les règlements envoyés par courrier, nous vous conseillons de faire un envoi en recommandé avec accusé de réception. Le paiement par des aides aux vacances (CAF), est accepté exclusivement pour les réservations par téléphone (1) et est conditionné à l'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Allocations Familiales qui fixe le montant

de l'aide consentie. Votre CAF est seule habilitée à vous communiquer le montant de l'aide et à vous apporter tous les renseignements liés aux aides vacances. Actif Résidence Les Cyclades ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si le montant annoncé n'est pas conforme au montant réel de l'aide versée après le séjour. Vous serez alors redevable immédiatement du solde de votre séjour. Le calcul de l'acompte reste inchangé. Le remboursement éventuel du trop-perçu ne pourra intervenir qu'après le versement par la CAF du montant des aides aux vacances à Actif Résidence Les Cyclades. Pour les réservations à moins de 30jours avant le début du séjour, le montant total du séjour doit être réglé immédiatement par carte bancaire ou virement. Les personnes qui disposent de chèques vacances sont invitées à réserver par téléphone pour pouvoir utiliser leurs chèques vacances. Tout règlement partiel ou total vaut acceptation de nos conditions générales de vente.

(1) La réservation sur notre site internet n'est pas possible si vous souhaitez régler tout ou partie de votre séjour avec des aides CAF (vous pourrez payer l'acompte par Carte Bancaire sur notre site Internet, mais il ne sera ensuite pas possible de compléter ce règlement avec des aides CAF, seuls les paiements par carte bancaire sont acceptés sur notre site Internet).

ARTICLE 6 : CESSION DU CONTRAT

Le voyageur peut céder son contrat à un tiers. Il doit impérativement informer Actif Résidence Les Cyclades de la cession du contrat par tout moyen permettant d'en accuser réception moyennant un préavis raisonnable et au plus tard 7 jours avant la date du début du voyage, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.
Le cédant ou le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession, et devront acquitter les frais prévus à la modification apportée aux prestations de forfaits touristiques.
En revanche, le Client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes et dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus aux présentes Conditions Particulières de Vente.

ARTICLE 7 : MODIFICATION OU ANNULATION D'UNE RESERVATION CONFIRMEE

A. Modification mineure donnant lieu à des frais forfaitaires de modification

La réservation d'un séjour n'est confirmée qu'après règlement de l'acompte. Est considéré comme modification mineure donnant lieu à des frais forfaitaires de modification toute

demande de changement faite à la demande du détenteur du dossier n'impactant pas le montant de la facture :

-Modification de l'identité d'un participant (hors détenteur du dossier)
-Modification des dates de séjours ou destination pour un séjour de même valeur
-Ajout d'un enfant non payant

Les frais de modification forfaitaires sont alors de 35 €/dossier.

B. Modification entrainant une annulation partielle

Dès lors que le montant de la facture est impacté à la baisse par une demande de modification, les frais de modification forfaitaires de 35€/dossier s'appliqueront ainsi que des frais d'annulation partielle calculés comme suit : application selon pourcentage du barème d'annulation de l'article ANNULATION au montant de la prestation annulée. A titre d'exemple, sont concernées les modifications de type :

-Changement d'âge d'un participant
-Retrait d'un participant
-Changement de dates ou de destination de séjour impactant à la baisse le montant du séjour
-Changement de formule impactant à la baisse le montant du séjour

C. Modification entrainant une hausse du montant du séjour

Dans le cas où les modifications demandées par le client entrainent une hausse du montant de la réservation (ajout de participant, changement de dates de séjour, ajout d'option...), les frais de modification mentionnés préalablement ne s'appliqueront pas. Les prix et remises appliqués à la prestation ajoutée ou modifiée seront ceux en cours au jour de la création du dossier initial. Les offres en cours au moment de la demande de modification ne pourront en aucun cas être appliquées. Aucune rétroactivité ne pourra par ailleurs s'appliquer sur les prestations déjà réservées dans le cadre de la réservation initiale. Dès lors que la demande de modification entraine l'annulation de la réservation initiale et fait l'objet de l'enregistrement d'une nouvelle réservation, les frais de dossier s'appliquent à nouveau à la nouvelle réservation(par exemple, en cas de changement de dates de séjour).Toute demande de modification doit faire l'objet d'une demande écrite par mail à cyclades.reservation@wanadoo.fr ou par courrier avec accusé de réception à Service Réservations, Actif Résidence Les Cyclades, 393 avenue de Melgueil, 34280 La Grande Motte. La date de modification retenue sera celle figurant sur la demande (date d’envoi de l’e-mail ou cachet de la poste faisant foi en cas de courrier). Un supplément chambre individuelle peut-être demandé au cas où la réservation ne comporterait plus qu’une seule personne (voir article 2 pour les tarifs des suppléments chambre individuelle). Ces modifications d’effectifs entraînent une nouvelle attribution de chambre en fonction de la composition familiale et des disponibilités.

D. Annulation totale

Toute annulation de séjour doit obligatoirement être confirmée à Actif Résidence Les Cyclades par courrier avec accusé de réception ou par courriel à cyclades.reservations@wanadoo.fr.
En fonction de la date d'annulation, les montants retenus, à titre d'indemnité, sont les suivants :

Date d'annulation	Retenu sur le total du séjour (Hors frais de dossier)
Plus de 45 jours avant la date d'arrivée	10%
Entre 45 jours et 31 jours avant la date d'arrivée	25%
Entre 30 jours et 16 jours avant la date d'arrivée	50%
Entre 15 et 8 jours avant la date d'arrivée	75%
Entre 8 jours et la date d'arrivée	100%
Interruption de séjour	100%

Les frais de dossier, de modification ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

* Les montants sont retenus sur le total du séjour, hors frais de dossier et d'assurance qui restent acquis à Actif Résidence Les Cyclades. Attention, pour les personnes bénéficiaires d'aides, de bons vacances ou d'une participation comité d'entreprise, en cas d'annulation du séjour, les frais d'annulation porteront sur le montant total du séjour. Les aides ou participations ne seront plus valables, le séjour n'ayant plus lieu elles ne seront pas versées. La date d'émission de l'accusé est reconnue comme étant la date d'annulation à partir de laquelle sera défini le barème, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 8 : CAUTION

Une caution pourra être demandée au client à son arrivée sur le lieu de séjour. Elle est à verser à l'arrivée par chèque ou espèces. Ce montant peut différer selon le logement occupé. La caution sera restituée au client en fin de séjour sous réserve que le logement soit rendu en parfait état de propreté et déduction faite des indemnités retenues pour les dégâts éventuels. En cas de départ sans état des lieux possible, la caution est conservée et renvoyée ultérieurement, déduction faite des retenues éventuelles pour nettoyage et/ou réparation. La décision par le client d'un tel départ sans état des lieux équivaut à une acceptation de la décision d'Actif Résidence Les Cyclades sur la retenue de tout ou partie de la caution. Le client ne peut exiger que le responsable local procède à l'inventaire en dehors des heures prévues à cet effet.

ARTICLE 9 : ANIMAUX

Les animaux domestiques ne sont pas admis au sein de la résidence Actif Résidence Les Cyclades. Tout non-respect de ce règlement intérieur pourra donner lieu à une mise en demeure préalable à exclusion de l'établissement.

ARTICLE 10 : ANNULATION D'UN SEJOUR DU FAIT DU VENDEUR (HORS ANCV)

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à Actif Résidence Les Cyclades, Actif Résidence Les Cyclades s'engage à en informer, au plus vite et par écrit (courrier ou e-mail) l'acheteur, en lui précisant qu'il dispose de la faculté, soit de résilier le contrat, soit d'accepter la modification proposée. L'acheteur doit alors faire connaître son choix dans les meilleurs délais. En cas de résiliation, Actif Résidence Les Cyclades remboursera la totalité des sommes qu'elle aura d'ores et déjà perçues.

ARTICLE 11 : ANNULATION DES SEJOURS A EFFECTIF MINIMUM

Un nombre minimum de participants est indiqué pour certains séjours à thème et les séjours organisés dans le cadre dispositif ANCV Senior en Vacances (et autres séjours organisés avec des partenaires avec information de ces conditions lors de la réservation). Si ce nombre n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler ce séjour et de vous formuler une proposition alternative. Vous serez alors informé par écrit (e-mail ou courrier recommandé avec accusé de réception) 21 jours au plus tard avant la date du début de séjour. Dans ce cas, vous pouvez :

-soit confirmer l'annulation de votre séjour,

-soit accepter la proposition alternative de séjour proposée par Actif Résidence Les Cyclades en remplacement. Dans l'absence d'une réponse de votre part dans un délai de 5 jours, votre séjour sera de plein droit annulé.

ARTICLE 12 : CONDITIONS DE SEJOUR

Actif Résidence Les Cyclades se réserve le droit d'apporter des modifications à ses publications ou descriptifs sur internet et s'efforcera de communiquer toute rectification ou erratum oralement lors de la réservation téléphonique et / ou par écrit sur la confirmation de séjour.

Toute demande particulière hors conditions de ventes (exemple : orientation spécifique d'une chambre, logement côte à côte, etc.) devra être précisée lors de la réservation. Si cette demande ne fait pas l'objet d'un supplément, elle ne pourra être considérée comme un engagement de la part d'Actif Résidence Les Cyclades. Nous ferons donc le maximum pour la satisfaire mais ne pouvons garantir sa satisfaction. Elle sera considérée sous réserve de la faisabilité et de l'organisation des chambres ou de l'appartement et sujette

au planning de l'hôtel ou de la résidence. La non-satisfaction de ces demandes ne saurait en aucun cas être un motif d'annulation ou prétexte à une quelconque demande de remboursement ou dédommagement ni de réclamation auprès de nos services.

Les séjours semaine se déroulent du samedi au samedi. Votre hébergement est disponible à partir de 16h le jour de votre arrivée et à libérer à 10h au plus tard le jour de votre départ.

Pour les réservations en formule pension complète et demi-pension (sauf conditions spécifiques au contrat), les lits sont faits à l'arrivée, le linge de toilette est fourni, le ménage est réalisé par nos soins en fin de séjour après votre départ. Pour les réservations en formule « réservation Nuitée/Passage », les lits sont faits à l'arrivée, le linge de toilette est fourni et le ménage est réalisé par nos soins en fin de séjour après votre départ. Pour toutes les périodes et formules de séjour, certains logements disposent de lits en hauteur qui ne peuvent convenir à des enfants de moins de 6 ans. Les parents sont seuls responsables en cas d'incident ou accident impliquant un enfant et un lit en hauteur.

Les menus proposés ne tiennent pas compte de régimes alimentaires particuliers. Le vin est compris au déjeuner et dîner, le café est en supplément.

Clubs Enfants Séjour Eté Familles : Nous nous réservons le droit de limiter le nombre de demi-journées d'accueil en cas d'affluence trop importante aux clubs enfants, afin d'assurer la sécurité des participants. Selon les périodes, un regroupement des tranches d'âge peut également être mis en place.

ARTICLE 13 : REGLEMENT INTERIEUR ET GESTION DES CONTENTIEUX

Un règlement intérieur est à disposition du client à l'accueil. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est interdit de fumer dans les logements. Les horaires d'accès aux différentes infrastructures des villages sont précisées sur place. Le silence doit être respecté entre 23h et 8h. Chacun doit avoir un comportement respectueux des autres clients et du personnel. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par Actif Résidence Les Cyclades de s'y conformer, Actif Résidence Les Cyclades pourra résilier le contrat et refuser toute réservation future. Actif Résidence Les Cyclades se réserve le droit d'inscrire les personnes dont le comportement contrevient au bon fonctionnement des établissements sur une liste de clients ayant interdiction d'accès sur ces établissements pour une durée de 2 ans maximum.

ARTICLE 14 : RECLAMATIONS

Les réclamations qui surviennent durant l'exécution du contrat doivent être signalées au plus vite au responsable sur le lieu de séjour afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt. Les réclamations qu'il est impossible de traiter sur place ou qui n'ont pas été résolues de manière satisfaisante, doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception après la fin du séjour avec la mention de votre numéro de dossier à : Actif Résidence Les Cyclades, 393 Avenue de Melgueil, 34280 LA GRANDE MOTTE ou par mail à cyclades.gestion@gmail.com .

A défaut, le client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES (Médiation Tourisme Voyage), dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer sur le site internet de Médiation Tourisme Voyages : www.mtv.travel ; ou par courrier adressé à Médiation Tourisme Voyages, BP 80303, 75823 PARIS Cedex 17.
En dernier recours, le Tribunal d'Instance de Montpellier sera seul compétent.

ARTICLE 15 : RESPONSABILITE DU CLIENT

Pendant votre séjour, nous vous demandons de ne pas laisser sans surveillance vos objets de valeurs, bijoux, espèces ou objets personnels. Le cas échéant, nous ne saurions être tenus pour responsable de leur vol ou détérioration tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, y compris le parking. Nous vous rappelons qu'il est déconseillé d'apporter des objets de valeur, des bijoux ou de grosses sommes d'argent sur votre lieu de vacances. Nous vous signalons que toutes excursions, locations de véhicule ou activités sportives effectuées par un autre prestataire qu'Actif Résidence Les Cyclades, et réservés indépendamment de nos services, dégagera totalement notre responsabilité. En souscrivant un séjour pour un enfant mineur, les parents, ou les personnes exerçant l'autorité parentale, s'engagent à faire jouer leur police d'assurance « Responsabilité civile » pour tout fait ou dommage causé par le mineur pendant le déroulement de son séjour ou forfait, dégageant de fait formellement la responsabilité d'Actif Résidence Les Cyclades.

Dans le cadre des séjours familles, pour tout mineur non accompagné par ses parents ou représentant légaux, une autorisation parentale fournie à la réservation est obligatoire ainsi que la photocopie de la carte d'identité des parents et de l'enfant.

Actif Résidence Les Cyclades a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile et professionnelle auprès de la MAIF.

ARTICLE 16 : ACCES INTERNET

Au sein de notre établissement, l'accès internet ne peut être garanti et ne peut donc pas faire l'objet de réclamations. La connexion Internet, en accès libre comme est réservée à une utilisation personnelle, non commerciale et de façon raisonnable, dans le respect de la législation en vigueur et de la propriété intellectuelle et artistique. Le client est responsable de la bonne utilisation du service et s'engage à garantir Actif Résidence Les Cyclades contre toute action ou recours intenté par un tiers du fait de ses agissements, notamment sur le réseau Internet. L'accès au service est réservé aux personnes physiques majeures, à jour de leurs obligations financières vis-à-vis d'Actif Résidence Les Cyclades, et disposant d'un équipement avec connexion Wifi et/ou prise Ethernet. Actif Résidence Les Cyclades décline toute responsabilité en cas de non-fonctionnement de l'équipement de l'utilisateur ou d'incompatibilité de celui-ci avec le service d'accès Internet. L'accès Internet proposé ne doit en aucune manière être utilisé à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II du code de la propriété littéraire artistique et industrielle. Le fait de télécharger illégalement est un délit pénal passible d'une peine de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 300.000€pour les personnes physiques, amende multipliée par 5 pour les personnes morales.

ARTICLE 17 : TRANSPORT

Sauf accord contractuel, les transports d'acheminement vers et depuis le lieu de séjour ne sont pas inclus dans la prestation. Actif Résidence Les Cyclades ne saurait donc être tenu pour responsable des modifications d'horaires, retards, mouvements de grève des transporteurs, etc., qui empêcheraient le client de profiter de tout ou partie de son séjour.

ARTICLE 18 : PROTECTION DES DONNEES

ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES ne collecte que les données nécessaires à enregistrer puis entériner la réservation Sauf objection du client, suite à la réservation du client ou sur demande de celui-ci, ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES peut utiliser les

coordonnées de contact du client pour lui adresser la documentation (brochures, formulaires de réservation…).

Les informations données par le client sur ce site sont utilisées pour répondre à sa demande, et sont destinées à ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES, responsable du traitement, à des fins de gestion administrative et commerciale.

Le client dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'ACTIF RESIDENCE LES CYCLADES, 393 avenue de Melgueil, 34280 La Grande-Motte, téléphone 04 67 29 07 07, courriel cyclades.gestion@gmail.com.